



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 septembre 2000**

**Contrat Educatif Local, bilan et perspectives**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 septembre 2000

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200454

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000**

**Affaires Scolaires**

**Contrat Educatif Local, bilan et perspectives**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Contrat Educatif Local a été signé le 7 janvier 2000, par Monsieur le Maire de Niort, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports et Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en présence de Madame la Ministre déléguée, chargée de L'Enseignement scolaire.

La coordination et le suivi local du Programme d'activités sont assurés par l'Association "Enfants dans la Ville" (contrat ci-joint), depuis le 1<sup>er</sup> février 2000 sur sept écoles élémentaires (J. Zay, E. Zola, E. Perochon, J. Ferry, P. de Coubertin, les Brizeaux et G. Sand) des quartiers considérés comme prioritaires, pour cela le CEL actuel est financé dans le cadre du Contrat de Ville.

Un groupe de pilotage est constitué, il a pour mission de mener la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du dispositif.

### **Objet:**

Le Contrat Educatif local de la Ville de Niort prévoit dès la rentrée 2000, l'élargissement de la zone d'action à un nombre croissant de quartiers afin de couvrir le plus rapidement possible l'ensemble du territoire communal.

### **Descriptif de la situation :**

Les premiers bilans (annexe ci-jointe) effectués par l'association "Enfants dans la Ville" sont positifs et confirment la validité du mode de fonctionnement actuel sur chaque site et encouragent à une extension selon les mêmes normes.

Quelques données :

Sur chaque site, il est proposé chaque soir de semaine entre deux et six ateliers différents dans lesquels les familles inscrivent leurs enfants pour un cycle d'une heure hebdomadaire de cinq à sept semaines (judo, danse, golf, rollers, informatique, échecs, tennis de table, théâtre...)

De 30 à 100% des enfants scolarisés de chaque site ont suivi un cycle d'activités, le soir après l'école. Des temps d'activités sont proposés aux enfants fréquentant la restauration scolaire.

Les animateurs "d'Enfants dans la Ville" sont associés aux concertations de l'équipe éducative et travaillent en cohérence avec la vie de l'école (règles de vie, programmation d'activités, connaissance des enfants, des familles).

Le binôme d'animateurs assure les temps d'accueil jeux du matin et du soir, renforcés le midi et le soir par des animateurs spécialisés, les aides éducateurs, les instituteurs, ou des éducateurs sportifs des clubs niortais.

Ce fonctionnement paraît correspondre aux objectifs fixés.

Les représentants des écoles de la Zone d'Education Prioritaire ( J.ZAY, E.PEROCHON, E.ZOLA ) ont exprimé leur satisfaction, et peu de difficultés de mise en place ont été ressenties pour ces sites habitués au travail partenarial. Sur JULES FERRY et LES BRIZEAUX, même satisfaction. Sur PIERRE DE COUBERTIN, le démarrage est plus lent, du fait de changements successifs de l'équipe d'animation avant sa stabilisation.

Une forte demande se manifeste, de la part de familles ou de certaines équipes enseignantes pour bénéficier du dispositif CEL sur leur école.

Il faut noter que la mise en place de ce dispositif a nécessité un redéploiement du personnel municipal auparavant affecté aux garderies ou à la surveillance de restauration à d'autres tâches et missions.

Pour ce qui concerne la Ville de Niort, les possibilités de redéploiement des moyens municipaux initialement mis en œuvre, dans les garderies ou sur les temps de restauration scolaire devront être prises en compte dans le choix des futurs sites. La faisabilité d'un changement harmonieux représente un atout déterminant dans le choix des sites pour une mise en œuvre maîtrisée du Contrat Educatif Local.

Le volontariat des équipes éducatives apparaît aujourd'hui comme le fondement d'une action partenariale vivante et cohérente, tenant compte des spécificités locales dans les quartiers.

Il est souhaitable de retenir un nouveau site à la condition que l'ensemble des acteurs soit en phase avec les objectifs du Contrat Educatif Local, notamment par l'implication des professionnels et des familles dans leur réalisation. Cela pour optimiser des collaborations efficaces au service d'une éducation réussie.

Sur la base d'une évaluation préalable des activités de l'année scolaire 1999-2000 et des éléments qualitatifs et quantitatifs de l'action de l'Association "Enfants dans la Ville", ainsi que des moyens développés par les différents services de l'Etat, de

la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Niort, il est possible :

- D'intégrer au CEL, la totalité des écoles sises dans le champ d'action du Contrat de Ville -seule l'école LANGEVIN WALLON n'est pas encore inscrite dans le dispositif-.

- D'élargir le CEL aux écoles hors du champ du Contrat de Ville, en jouant la complémentarité avec le Contrat Temps Libre et en appelant l'Etat à soutenir cette extension sur des fonds prévus à cet effet par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *Se prononcer, dans les limites de nos possibilités budgétaires, sur un accord de principe sur l'extension du CEL à des écoles supplémentaires dans les conditions suivantes :*

- *Volontariat des équipes éducatives concernées formalisé par une intention exprimée dans le cadre des Conseils d'écoles.*

- *Conservation de l'effectif du Personnel Municipal*

- *Mise en oeuvre de l'extension aux écoles nouvelles dans des conditions identiques au dispositif CEL actuel.*

- *De prendre acte des avis du Comité de Pilotage local qui a réuni l'ensemble des partenaires le 5 septembre dernier.*

## **LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 39 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)